

Chartres le 15 novembre 2010



**Association de Défense  
du Quartier de l'Épargne**  
1 rue de la Prévoyance  
28000 CHARTRES  
☎ 02 37 21 69 36

Monsieur Lionel BEFFRE  
Préfet d'Eure et Loir  
Place de la République  
28 000 CHARTRES

**Objet** : projet « Pôle gare »

Monsieur le Préfet,

L'association de défense du quartier de l'Épargne s'est constituée en avril 2007. Composée aujourd'hui de 150 adhérents, elle a pour but d'œuvrer à la préservation du quartier et défendre les intérêts des riverains face au projet « pôle gare » présenté par la mairie de Chartres.

Bien que consciente des difficultés actuelles de circulation au niveau de la gare, notre association dénonce l'incohérence d'un tel projet qui risque d'avoir des conséquences environnementales importantes. Nous considérons que ce projet est disproportionné, déraisonnable et qu'il portera atteinte à la qualité de vie des habitants. En outre, en l'absence de plan de déplacement urbain, ce projet ne démontre pas d'amélioration des conditions de circulation.

Ce « pôle gare », qui s'étend sur 30 Ha, prévoyait initialement la libération des terrains notamment ferroviaires afin de réaliser la construction :

- d'une nouvelle gare SNCF à l'emplacement de celle existant actuellement ;
- d'une dalle accueillant la gare routière au-dessus des voies principales et de deux parkings souterrains ;
- de logements, de bureaux, d'un hôtel-centre de congrès et d'un Zénith de 5000 places, dans l'espace compris entre la voie 22 et la rue du Chemin de Fer ;
- de logements et de bureaux à l'emplacement des halles Sernam.

La Mairie de Chartres entend mener ce projet sans réellement prendre en considération les inquiétudes et les remarques des riverains.

Après une présentation des esquisses (qui révèlent d'ailleurs l'absence d'intégration dans le paysage urbain), la réalisation d'une maquette (qui ne respecte pas la topographie du terrain), puis une étude de libération des terrains ferroviaires, la ville de Chartres par le biais de la SPLA, se propose d'acquérir certaines maisons habitées sises rue du Faubourg Saint Jean, au grand dam de leurs occupants qui ont le sentiment d'être contraints à céder leur habitation, ceci en contradiction avec le projet initial présenté.

A plusieurs reprises, l'Association de Défense du Quartier de l'Epargne a souhaité se faire entendre dans le processus en cours. Or, l'Association et les riverains qu'elle représente ont l'impression d'être laissés pour compte ! En effet, malgré les engagements écrits du maire (cf lettre jointe du 2 octobre 2007), elle n'a jamais été conviée au Comité de pilotage sur ce projet. De même, alors que lors d'une réunion le 4 mai dernier, la mairie s'était engagée à tenir avec les membres du Bureau une réunion trimestrielle sur les avancées du projet (lettre du 4 mai 2010 et notre courrier en réponse du 9 juin 2010), nous sommes tenus à l'écart de tout.

Or, depuis plus de 6 mois, des événements importants ont eu lieu : constitution d'une SPLA, création d'une Commission municipale sur le Pôle gare, subrogation de la SPLA dans les droits de la mairie sur le projet (y compris démarche d'expropriation), déménagements massifs des locataires des immeubles SNCF sur le périmètre du projet.

Devant le silence de la mairie à notre endroit, nous nous permettons d'attirer votre attention sur ce projet :

Une procédure de zone d'aménagement concertée (ZAC) sera-t-elle engagée pour réaliser ce projet ? La ville de Chartres est-elle habilitée à instruire ce dossier seule ?

Les aménagements prévus au "Pôle gare" sont-ils soumis à enquête publique conformément à l'article L 123-1 du code de l'environnement ou à la loi sur l'eau ? Les procédures d'expropriation exigeront-elles une déclaration d'utilité publique ?

Autant de questions restées pour l'instant sans réponse, mais nous souhaitons dès à présent attirer votre attention sur le manque d'information et de concertation et sur notre opposition à un projet tel qu'initié jusqu'alors.

Très inquiets, nous comptons sur l'intérêt que vous porterez à notre démarche et restons à votre disposition pour tout échange que vous jugerez utile.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre haute considération.

Soline Girard,  
Présidente de l'Association